

**29**  
2018

# CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

**29**  
2018



# César Vinas, une fortune lodévoise et un bienfaiteur de sa commune

Par Bernard Derrieu

Le monument commémoratif du marchand-fabricant drapier César Vinas (1795-1886), initialement érigé au centre de l'ancien jardin carré de l'hospice de Lodève et inauguré en 1902, est l'œuvre du sculpteur lodévois Paul Michel.<sup>1</sup> En mars 1995, l'hospice-hôpital étant restructuré, le monument Vinas fut démonté puis reconstitué sur le parvis où on le voit aujourd'hui.

Pour la somme de 3.500 francs, Michel réalisa un buste en marbre de 80 cm de haut représentant Vinas, posé sur un socle pyramidal orné d'une petite frise de lauriers. En avant corps, une statue en bronze fondue chez Barbedienne<sup>2</sup> figurait grandeur nature une jeune fille en train d'écrire, sous le buste : « 2.000.000 Vinas ! » À la base étaient gravés les propres mots de Vinas : « Ayant l'honneur de faire partie de la commission administrative de l'hospice de Lodève, je nomme et institue cet établissement mon légataire général et universel.<sup>3</sup> »



*Monument commémoratif de César Vinas, sculpté par Paul Michel (1902 ; Hôpital de Lodève). - Sur la face arrière est gravée cette dédicace : « À la mémoire de César Vinas, la commission administrative. Railhac Joseph, président ; Jaoul Gracchus, vice-président ; Barberat Martin, membre ; Bonnel Irénée, id. ; Bouissac François, id. ; Escudier Pierre, id. ; Seyvon Jean, id. »*

1 Contrat du 20 décembre 1901. Inauguration en juillet 1902 (cf. *L'Indépendant de Lodève*, 27 juillet 1902). - Paul Michel, né à Lodève le 17 novembre 1866, fut élève de Baussan, à Montpellier (1881), de Falguière à Paris (1886-1888), de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (1887). Il enseigna le dessin à Lodève (1892-1894), Reims (1894-1900), Nantua (1900). Il présenta en 1895 un projet de fontaine monumentale pour la place de la République à Lodève (Éros enfant soutenu par trois nymphes, ou *Le triomphe de l'amour* ; Salon de 1896). Il fut aussi l'auteur du monument Peyrottes à Clermont-l'Hérault (1898), du monument du Souvenir français au cimetière de Lodève, d'un buste de Mgr de Fumel (cathédrale de Lodève), etc.

2 Ferdinand Barbedienne (1810-1892). La maison Barbedienne (Paris) perdura jusqu'en 1954.

3 Extrait du testament de César Vinas. Voir : testament authentique daté du 14 janvier 1886, testament mystique du 6 novembre 1883, et codicille du 17 juillet 1885 (Délibérations de la Commission administrative, Hospice de Lodève).

Paul Michel étudia son modèle à partir d'un portrait au crayon non daté<sup>4</sup>, et d'une version peinte en 1878, signée Auguste Valat<sup>5</sup>. Une autre œuvre avait été peinte avec moins de finesse par Auguste Gironis en 1884<sup>6</sup>. Le plus récent portrait, posthume, avait été réalisé grandeur nature en 1891 par le maître montpelliérain Ernest Michel<sup>7</sup>. Comme le monument sculpté par Paul Michel, le tableau d'Ernest Michel pérennisait l'hommage rendu à César Vinas par l'hospice, pour son legs de deux millions de francs : ainsi, une petite part de l'immense fortune servit à rétribuer deux artistes.



Trois portraits de César Vinas. De gauche à droite : dessiné par anonyme (coll. Musée de Lodève), peint par Auguste Valat (1878 ; Mairie de Lodève), et peint par Auguste Gironis (1884 ; École César-Vinas).

- 
- 4 Ce dessin, d'environ 50x35 cm, porte comme une signature le nom de « César Vinas ». Il fait partie des collections du musée de Lodève.
- 5 Auguste Valat (1852-1939), peintre décorateur exerçant à Lodève. Son portrait de César Vinas (en buste), peinture sur toile et châssis de forme ovale, mesure 123 cm de hauteur et 97 cm de largeur, y compris son encadrement sculpté et doré. Conservé dans un débarras de la mairie de Lodève.
- 6 Auguste Gironis (1855-1920), professeur de dessin et musicien (il dirigea la Société philharmonique lodévoise en 1909, puis un "cercle" musical jusqu'à la guerre de 1914), a représenté César Vinas assis près d'un guéridon où repose un livre fermé, sur lequel est placée sa main droite. La toile, d'environ 200x110 cm (dimensions sans l'encadrement), est accrochée dans le hall de l'école César Vinas, à Lodève.
- 7 Ernest Michel (1833-1902), prix de Rome, directeur de l'école des beaux-arts de Montpellier. Son portrait monumental de César Vinas est conservé dans l'ancienne salle des délibérations de la Commission administrative de l'hospice de Lodève. Il le représente assis près d'une table, l'avant-bras gauche posé sur des feuilles manuscrites. Les détails sont particulièrement bien rendus : angle de cheminée avec vase bleu en arrière plan, fauteuil ciré, besicles tenues main droite, canne et chapeau haut-de-forme sur le tapis vert de la table. En haut à droite, en lettres capitales, cette inscription : « Vinas César né à Lodève / le 26 mai 1793 décédé le 9 juillet 1886 / a légué à l'hospice / toute sa fortune / 2.000.000. » - Dans la même salle, deux autres grands portraits de donateurs font suite à celui de Vinas : M<sup>me</sup> Adolphe Ménard par Édouard Marsal, et M<sup>me</sup> Martin-Tisson par Charles Mattet.



Portrait de César Vinas, peint par Ernest Michel (1891 ; Hôpital de Lodève).

### Un fabuleux héritage

Trois ans avant sa mort, César Vinas, célibataire, « seul membre survivant de l'ancienne société Rouaud frères et Vinas », avait vendu à Teisserenc-Visseque, fabricants de draps de troupe, tous ses « immeubles et mobiliers industriels qui les garnissent, » demandant que les commandes d'État qui leur étaient attachées continuent de profiter à la classe ouvrière de Lodève. Une délibération du conseil municipal avait été adressée, sur ce point, au ministère de la Guerre.<sup>8</sup>

Pour réaliser la somme complète des millions qu'il recevait, l'hospice mit en vente les biens immeubles encore existants de Vinas, par lots aux enchères, en avril 1891<sup>9</sup> : maison à trois étages dans la descente du Chemin neuf (actuel boulevard Prosper Gély), terrains à Pioch-Mégé, au Castelas et sur le vieux chemin de Clermont, petit bâtiment sur le bord de la Soulondre, maison de trois étages à l'angle du boulevard Montalangue et de la rue de Lergue, maison de trois étages faisant face à la rue des Écoles, et maison de trois étages dans la rue Basse<sup>10</sup>, au sujet de laquelle César Vinas spécifia dans son testament : « dans laquelle nous sommes tous nés. »<sup>11</sup>

8 Délibérations du conseil municipal de Lodève, 9 octobre 1883 (lettre de César Vinas et délibération) ; 17 novembre 1883 (suite favorable du ministère).

9 Vente des immeubles Vinas : *L'Indépendant de Lodève*, 19 avril et 27 septembre 1891.

10 La rue Basse, actuellement Noël-Munuera, fut l'ancienne "carriera de la Sabatarie" (cf. Usuel du compoix de Lodève, 1540-1561, article JaumeVinas ; AD34 142 EDT 64).

11 César Vinas légua cette maison familiale à sa sœur Rosine, en exprimant « le désir de penser qu'après elle, cette maison deviendra la propriété de la fabrique de la paroisse de Saint-Pierre. Si ma sœur juge à propos de réaliser cette

Ce qui restait de l'ancienne teinturerie Rouaud et Vinas, sur la Soulongre (actuellement quai des Acacias), sera démolie en 1894.<sup>12</sup>

Hors de Lodève, deux propriétés rurales s'ajoutaient à ce patrimoine : Combefère et la Roque, sur la bordure du Causse.

Mais la totalité de ces biens, d'une valeur de 330.000 francs, ne représentait que peu de chose par rapport aux « excellentes valeurs de bourse », dont le volume global s'élevait à près de 2.500.000 francs.<sup>13</sup>

Selon les renseignements fournis par le notaire Hébrard, la succession de César Vinas représentait 2.979.489 francs, de laquelle il y aurait à déduire le montant des legs et des charges de toute nature.<sup>14</sup>

L'acceptation du legs par la Commission administrative de l'hospice fut signée le 29 novembre 1886, considérant notamment « que Monsieur Vinas, en sa qualité d'ancien administrateur de l'Hospice, connaissait mieux que personne tous les besoins de cet établissement et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, vu l'exiguïté de ses bâtiments et l'insuffisance de ses ressources, de recevoir tous les pauvres qui viennent frapper à sa porte ; considérant que l'Hospice trouvera dans cette succession les ressources nécessaires, soit pour assainir ses bâtiments et les agrandir, vu leur insuffisance notoire, soit aussi pour recevoir un plus grand nombre de pauvres et pourvoir à leur entretien, comme pour faire face au déficit considérables que son budget présente tous les ans et qui n'était comblé que grâce à une subvention communale s'élevant autrefois à 30.000 francs et qui, réduite d'année en année, à 12.000 francs, va lui être complètement supprimée après l'acceptation du legs Vinas ; considérant dès lors qu'il ne serait ni juste ni équitable de réduire le legs universel fait au profit de l'Hospice de Lodève sans méconnaître la volonté bien arrêtée du testateur et sans dépouiller par là-même les pauvres de la ville qu'il a voulu gratifier, ne pouvant pas d'ailleurs faire un plus noble usage de sa fortune ; considérant, en outre, qu'il ne laisse que des collatéraux à un degré déjà bien éloigné, presque tous sans enfants, et dans l'aisance, et qu'il a même fait dans son testament, au profit de quelques-uns, certains legs, soit en capital, soit en jouissance, manifestant ainsi clairement son intention de ne pas leur laisser une plus grosse part d'une fortune dont il avait la libre disposition, et qu'agrandir cette part ou en faire une à ceux qu'il a voulu exclure serait certainement méconnaître et violer ses dernières dispositions ; considérant enfin qu'il doit en être d'autant plus ainsi que la presque totalité de la fortune de Monsieur Vinas lui provenait du fruit de son travail et de ses économies personnelles durant une vie de 94 ans, et que les collatéraux qui ont formé opposition ne peuvent point prétendre que leur famille se trouve dépouillée, les biens laissés par Monsieur Vinas n'en ayant jamais dépendu puisqu'ils ont une origine toute personnelle. »<sup>15</sup>

L'opposition des dits collatéraux retarda néanmoins le règlement de cette succession, avec l'avis paradoxal du maire Barberat qui, en sa qualité de président de l'hospice, demanda qu'une part plus grande fût effectivement réservée aux héritiers de Vinas<sup>16</sup>. L'hospice dut attendre la signature, trois ans plus tard, d'un décret du Président de la République, pour entrer en possession du legs.<sup>17</sup>

---

pensée, ce serait là le complément des libéralités que notre famille a faites à cette paroisse. Mais je ne prescris rien, laissant Rosine libre de manifester sa volonté à cet égard. » (cf. copie du testament, registre des délibérations de la Commission administrative, Hospice de Lodève).

12 Démolition par l'entrepreneur Mazeran ; voir *L'Indépendant de Lodève*, 23 décembre 1894.

13 Détails des actions dans le registre des délibérations de la Commission administrative de l'hospice, séance du 29 novembre 1886.

14 Délibérations de la Commission administrative de l'hospice, séance du 29 novembre 1886.

15 *Ibid.*

16 Délibérations du conseil municipal, 24 janvier 1887.

17 Voir : *L'Indépendant de Lodève*, 8 juin 1889. - ADH, Lodève, 2 X 77 : en janvier 1889, le Conseil d'État n'avait « pas encore statué sur le sort de cette libéralité », ce qui mit l'administration de l'hospice dans l'obligation de demander au préfet l'autorisation d'émettre un emprunt.

Outre sa libéralité à l'hospice, César Vinas donnait par testament des sommes numéraires, des rentes ou pensions annuelles et viagères à plus d'une vingtaine de personnes, des capitaux à l'Institut national des jeunes aveugles et à celui des sourds muets<sup>18</sup>, ainsi qu'à la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée. Il finançait la fondation d'une bourse au lycée Louis-le-Grand, d'une seconde au collège de Lodève, et d'une troisième au lycée de Montpellier.

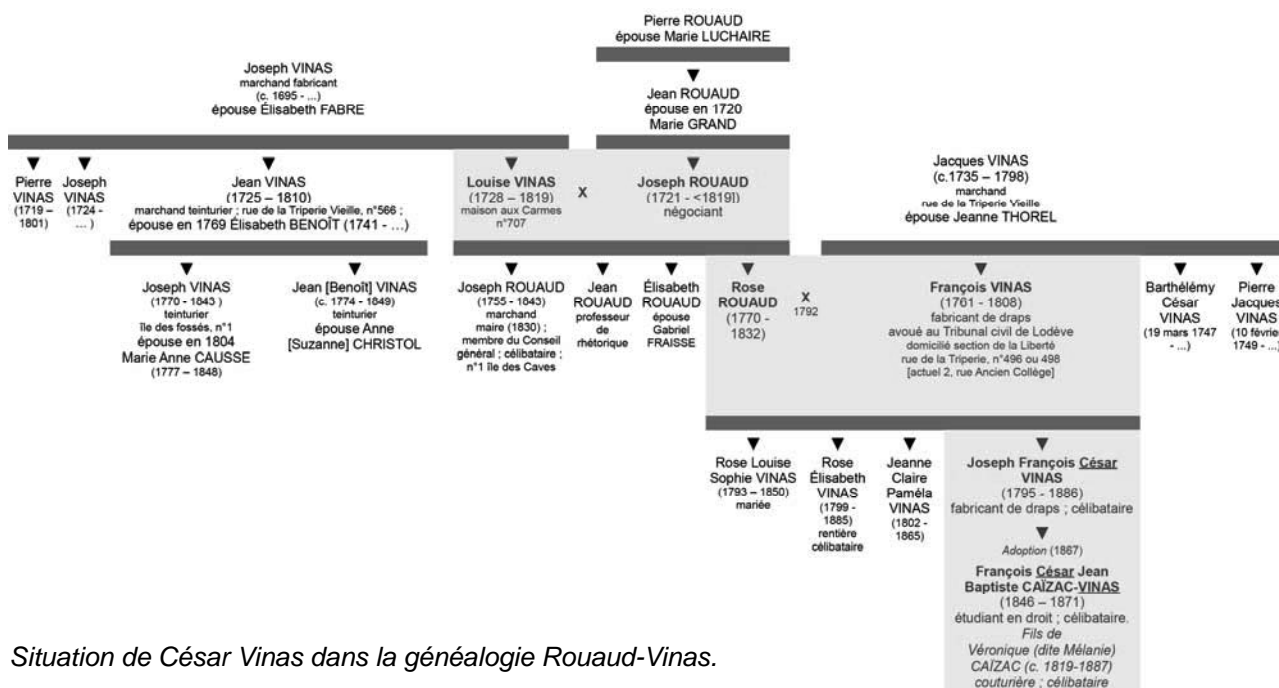
Vinas institua enfin la « fondation, avec rente inscrite au budget de l'établissement, » d'une messe annuelle à célébrer le 21 juillet en la chapelle Saint-Jean de l'hospice, « pour le repos de toutes les âmes ayant appartenu aux familles Rouaud et Vinas réunies. »<sup>19</sup>

## La mort de César Vinas

Joseph François César Vinas, « rentier et fabricant de draps », né le 4 prairial an III<sup>20</sup>, mourut à l'âge de 91 ans le vendredi 9 juillet 1886, « à 4 heures du matin, dans sa maison sise au boulevard des Caves » (actuellement 1, boulevard Jean-Jaurès). La nouvelle, annoncée par la presse locale, se propagea dans toute la région, à Paris et au-delà des mers.<sup>21</sup>

Célibataire, il était le fils de François César Vinas, avoué, et de Rose Rouaud, elle-même fille de Louise Vinas et de Joseph Rouaud, négociant.

Il avait été le père adoptif de François César Jean Baptiste Caizac, décédé en 1881 à l'âge de 24 ans, fils de Mélanie Caizac, une couturière venue de Lunas qui logeait près du pont de Montbrun. L'adoption du jeune César avait été, 21 ans après naissance, reconnaissance officielle de la paternité.



Situation de César Vinas dans la généalogie Rouaud-Vinas.

« Patriote et libéral », conseiller municipal ayant envoyé « une démission fièrement

18 « M. Vinas n'a jamais eu de parents sourds-muets. C'était un esprit très éclairé, que tout progrès, surtout en matière d'instruction, intéressait au plus haut point. Il lisait beaucoup et se tenait au courant du mouvement scientifique et littéraire. » (*Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, n°7, 1886).

19 Voir testament, déjà cité. À propos de la date : le fils adoptif de César Vinas décéda un 21 juillet (voir plus loin).

20 C'est-à-dire le 23 mai 1795.

21 *Le Figaro*, *L'Intransigeant*, *La Justice*, *Le Petit Parisien*, *Le Radical*, *Le Temps*, etc. - Dans *L'Avenir de Bel-Abbès* du 21 juillet 1886 : « M. Vinas vient de mourir à Lodève, à l'âge de 93 ans. C'était un homme de bien, très connu et très estimé. Il laisse une grande fortune, près de trois millions (...). »

motivée » au moment du coup d'État de Napoléon III, « familier de Virgile et Horace »,<sup>22</sup> César Vinas s'était sacrifié dans le dévouement pour sa famille et sa ville natale, à en croire le discours que prononça le maire devant sa tombe. Allusion était là faite aux obligations sociales, à une époque où les mariages se réglaient par alliance d'intérêts, dans l'horreur des mésalliances. Voilà comment les Vinas allaient avec les Rouaud.

Le lendemain du décès, « au milieu d'une grande affluence »<sup>23</sup>, le convoi partit de la maison Vinas, anciennement Rouaud, et, la musique jouant une marche funèbre, conduisit le corps à l'église Saint-Pierre, paroissiale du quartier bas. Après la messe, le corbillard s'échappa dans la montée de la rue de Lergue et de la Grand'rue, fit une halte au niveau de l'école laïque Vinas... continua son long détour pour atteindre l'hospice et sa chapelle, où quelques prières furent dites, puis revint cette fois en direction du cimetière, « en passant sur le pont Vinas. »<sup>24</sup>

Le deuil fut-il sincère et général ? Un chroniqueur tardif, s'employant à rapporter un souvenir local, assurera que non seulement « aucun ecclésiastique ne voulut accompagner la dépouille au cimetière », mais que « le cortège, réduit à six personnes, fut même hué », aux cris de « Nega lou ! » (Noyez-le!).<sup>25</sup> Sans doute faut-il entendre que si certains reprochaient à l'ancien royaliste d'avoir financé une école laïque, d'autres n'avaient pas oublié comment, en 1840, Vinas avait eu raison de ses tisserands grévistes, qu'il tenait pour des révolutionnaires de sinistre mémoire, et combien il était resté insensible à la fureur des femmes criant sur son passage : « À l'eau ! À l'eau ! »<sup>26</sup>



Sépulture de la "Famille Vinas et Rouaud" au cimetière de Lodève.

22 *L'Indépendant de Lodève*, 17 juillet 1886.

23 Selon l'article paru le 21 juillet 1886 dans *L'Avenir de Bel-Abbès*.

24 *L'Indépendant de Lodève*, 17 juillet 1886.

25 Joseph Couffinhal, *Lodève, la mémoire d'une ville, 1830-1960*, Impr. des Beaux Arts, 1992.

26 Grèves déclenchées en novembre 1839. Voir : Christopher H. Johnson, *The Life and Death of Industrial Languedoc, 1700-1920* ; Oxford University Press, 1995 ; pp. 57-58.

La riche sépulture de la « famille Vinas et Rouaud », chapelle érigée contre le mur d'enceinte, surplombe le « nouveau cimetière »<sup>27</sup> depuis l'angle sud-ouest. Entre deux catafalques de pierre à pattes griffues et entourés de grille, elle est sculptée de couronnes, vases funéraires, palmettes, croix chrétienne, avec petites chouettes aux quatre angles du toit.

En enterrant César Vinas, on rendait un père à son fils : César Vinas le jeune, « élevé brillamment au lycée Louis-le-Grand, fort intelligent, gentil et sociable, » mort prématurément en 1871, « au moment où il venait d'obtenir son diplôme de licencié en droit et se préparait au doctorat. »<sup>28</sup> Le chroniqueur local, Holmière, s'en était alors ému en ces termes : « Doué de qualités aussi brillantes que solides, M. César Vinas fils avait déjà depuis longtemps, par l'excellence de ses études et par ses succès, justifié les espérances de celui qui l'avait entouré de ses soins paternels, et répondu à son affection sans bornes par une affection sans limite. C'était entre eux une si complète communauté de sentiments, d'idées et de goûts, qu'ils semblaient ne former à eux deux qu'une seule existence et ne vivre que de la même vie. Ils étaient, pour ainsi dire, indispensables l'un à l'autre. Aussi comprenons-nous tout ce qu'il a dû y avoir de poignante amertume et de désillusion dans le cœur de l'honorable M. Vinas, quand a sonné l'heure fatale de la séparation. Il voulait faire de son fils le continuateur de ses œuvres généreuses, lui léguer ce qu'il avait de plus précieux dans son héritage, l'estime et la considération publiques, et il savait que cet héritage ne pouvait passer en de meilleures mains. La fatalité ne l'a pas voulu, et, si cruel que soit l'arrêt du destin, il faut le subir et se résigner. La manifestation si sympathique dont M. Vinas a été l'objet, de la part de la ville entière, lui impose, en quelque sorte, le devoir de se roidir contre une douleur, hélas, trop légitime, et de lutter contre les conséquences que pourrait avoir, à son âge, la commotion morale qu'il vient d'éprouver. Il doit se conserver pour le bien qu'il lui reste encore à faire. - Nous le lui demandons au nom de ses concitoyens qui le vénèrent et le respectent, au nom des malheureux dont il est la providence ; nous le lui demandons enfin au nom de ce fils chéri qu'il pleure et qui laisse parmi nous d'unanimes et sincères regrets. »<sup>29</sup>

Dès lors, le vieil homme conçut le projet d'instituer Lodève son héritière. C'est pourquoi, avant le legs finalement réservé à l'hospice, Vinas offrit à la ville deux constructions essentielles : le pont le plus large et solide, l'école la plus grande et moderne.

### **Le pont Vinas (1877)**

La manufacture Rouaud-Vinas se situait au Bouldou, sur le chemin du Puech dit ancien chemin de Clermont (actuellement avenue Paul Teisserenc), sur la rive droite de la Lergue, hors la ville. Sa situation paraissait isolée depuis qu'avaient été ouvertes la route royale (1767) montant vers le Massif Central par la côte de Saint-Pierre-de-la Fage, puis la route impériale (1866) par l'Escalette ; et surtout depuis l'arrivée à Lodève d'une ligne de chemin de fer (1863), sur la rive gauche de la Lergue. Un passage à gué, à cet endroit, trahissait la rusticité d'un autre âge.

Voyant qu'il lui fallait un pont pour toucher à la modernité, et ayant certainement élaboré ce plan du vivant de son fils, Vinas savait qu'il disposait, plus que la ville, des moyens de financer l'ouvrage.

Le 15 janvier 1873, il adressa au maire une lettre dont celui-ci fit, dès le lendemain, lecture en conseil municipal : il y disait « son intention de faire construire à ses frais un pont sur la rivière de Lergue, à la sortie du faubourg de Montbrun. »<sup>30</sup> En contrepartie, la ville s'engagerait à élargir l'entrée du faubourg, alors à peine percée dans la masse du rocher

---

27 Ce cimetière fut inauguré en 1867.

28 *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, n°7, 1886.

29 *L'Écho de Lodève*, 30 juillet 1871.

30 Délibérations du conseil municipal, 16 janvier et 25 juin 1873.

naturel descendant jusqu'à la rivière.<sup>31</sup>

Les travaux commencèrent en 1875. Interrompus pendant l'hiver, ils reprirent au printemps 1876<sup>32</sup>. Fin novembre, on constatait avec satisfaction : « Encore quelques jours, le nivellement sera terminé, les rampes posées, et cette nouvelle voie pourra être livrée à la circulation. Déjà les piétons passent depuis quelques temps d'une rive à l'autre, et (...) déjà la voix publique s'est prononcée en désignant le nouveau pont sous le nom justement mérité de pont Vinas. »<sup>33</sup>

Pour glorifier Vinas, la poésie s'enflamma :

*« (...) Oubliez votre deuil quand on vous dresse un trône,  
Regardez vers les cieux, vous verrez votre enfant,  
César, qui radieux vous tresse une couronne,  
Tandis qu'un peuple uni vous porte triomphant.  
Honneur, honneur à vous, grande âme bienfaisante,  
Respectable vieillard, rempli d'humanité,  
Lodève montrera qu'elle est reconnaissante  
En léguant votre nom à la postérité. »<sup>34</sup>*

Après que, en mars, ait été approuvé le rattachement du pont avec le chemin d'intérêt communal n°48<sup>35</sup>, le mois de mai 1877 fut celui de l'inauguration. Le 8, le maire et son conseil nommèrent une délégation pour se rendre, le lendemain, chez Vinas, afin de le complimenter et l'inviter à venir en mairie faire déclaration du don.<sup>36</sup> Le 9, la délégation revint avec Vinas, et celui fit la déclaration suivante devant le conseil réuni : « Je donne d'une manière irrévocable à la ville de Lodève le pont que je viens de faire construire à mes frais, reliant le faubourg du Barry avec le quartier de la route de Montpellier vers la gare de cette ville. » - Il reçut pour cela les solennels remerciements du maire, « au nom de la population, pauvre mais courageuse », et « au nom des petits. » Mais Vinas corrigea : « Non, il n'y a pas de petits ici. On n'est pas petit quand on est honnête, désintéressé et dévoué à son pays ; c'est le cœur et l'intelligence qui nous font grands. Les petits sont ceux qui vous méconnaissent. » Profitant de cette circonstance pour laisser une sorte de testament politique, il ajouta : « Je ne suis pas un républicain de la veille. J'avais cru, dans un autre temps, que la forme monarchique pouvait être utile à mon pays ; aujourd'hui, je suis républicain par patriotisme et par raison. J'aime la sincérité et je voudrais que ma maison fût de verre, c'est vous dire que mes paroles sont toujours l'expression loyale de mes sentiments. Oui, je ne vous oublierai pas, et vous êtes les miens. » Après avoir reçu d'autres remerciements, Vinas fut ramené chez lui par la même délégation.<sup>37</sup>

Une cérémonie solennelle eut lieu le 10 mai, à 14 heures, sur le pont. Les conseillers municipaux partirent de la mairie accompagnés d'un groupe nombreux de fonctionnaires, et par la musique du 12<sup>e</sup> de Ligne mise à disposition. Traversant le cœur de ville et arrivant devant le domicile de Vinas, ils le prièrent de se joindre au martial défilé. Descendant le chemin neuf (actuel boulevard Prosper Gély), franchissant le pont de Lergue (dit de la Bourse), l'impressionnante cohorte arriva par la rive gauche à l'entrée du nouveau pont. - « Là se trouvaient déjà M. le colonel du 12<sup>e</sup> de Ligne et un grand nombre d'officiers de ce régiment, M. l'archiprêtre de Saint-Fulcran, M. le curé de Saint-Pierre, plusieurs membres du clergé des deux paroisses, les deux confréries des Pénitents et une

---

31 Entre le barri de Montbrun et la rue du Mazel, le « pont de fer » avait été construit en 1865 « dans l'ensemble du projet et relatif au nouveau cimetière » (projet exposé en séance du conseil municipal, le 13 novembre 1860).

32 *L'Écho de Lodève*, 21 mai 1876.

33 *L'Écho de Lodève*, 26 novembre 1876.

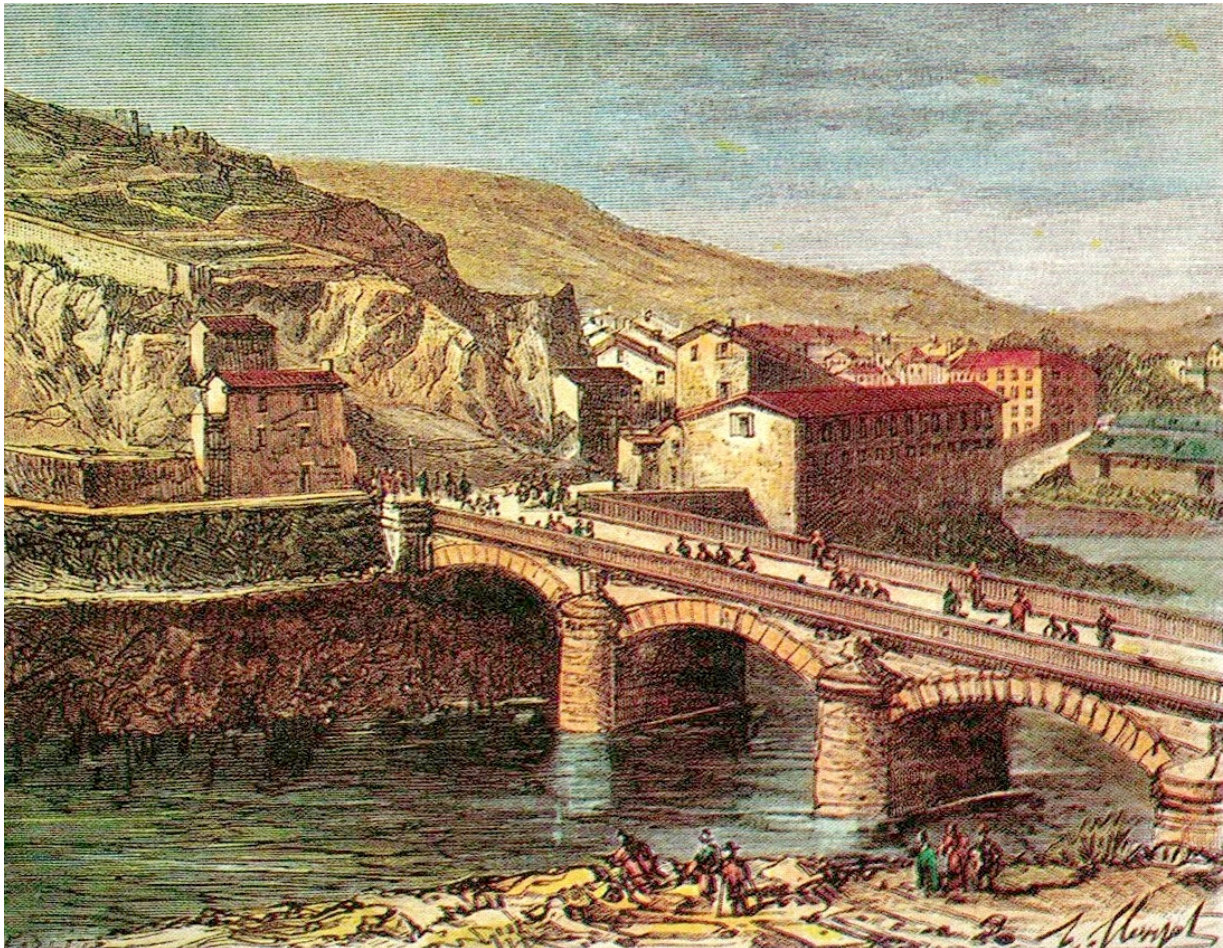
34 Poème de Ch. Stalmer, publié dans *l'Écho de Lodève*, 28 janvier 1877.

35 Délibérations du conseil municipal, 12 mars 1877.

36 Délibérations du conseil municipal, 8 mai 1877.

37 Délibérations du conseil municipal, 9 mai 1877.

foule innombrable qui couvrait les abords du pont et les montagnes voisines. » Sur le pont « brillamment pavoisé », le cortège traversa une haie d'honneur formée par la compagnie des sapeurs pompiers, et alla se placer sur l'estrade dressée du côté de Montbrun. La musique du régiment interpréta alors un pas redoublé intitulé *Le Pont Vinas*, composé pour la circonstance par Léon Compère.<sup>38</sup> Ensuite, l'archiprêtre entonna quelques prières et procéda à la bénédiction du pont. Vint enfin le grand discours du maire. Une fois fait l'éloge des constructeurs de ponts, tel saint Bénézet qui en avait établi un à Avignon, le magistrat en vint à Vinas pour dire en quoi son pont était remarquable : « C'est le trait d'union qui relie l'aristocratique faubourg des Carmes et le faubourg plébéien de Montbrun, le passé et l'avenir. Il est arrivé qu'un homme se donne le plaisir de construire un pont pour lui seul (...). César Vinas donne un pont à la ville, il le donne pour elle et pour elle seule (...). Du fils bien aimé qui en avait résolu la construction et du noble père qui l'a édifié, la population tout entière gardera l'impérissable mémoire. »<sup>39</sup> Au terme de ces solennités, Vinas fut une fois encore raccompagné chez lui sous les acclamations de la foule, puis le conseil municipal réintégra l'hôtel de ville. Restait à exécuter le projet d'élargissement de la traversée du faubourg, par le chemin qui allait être baptisé « quai Vinas » : cela fut achevé en 1895,<sup>40</sup> et consacré par une fête du « quai nouveau », en octobre.<sup>41</sup>



*Le Pont Vinas (gravure extraite de Hérault, V.A. Malte-Brun, 1882 ; édition colorée).*

38 Léon Compère, sous-chef de musique au 12<sup>e</sup> de Ligne, composa cette œuvre pour 29 musiciens (coll. B. D.).

39 Délibérations du conseil municipal, 10 mai 1877. - *L'Écho de Lodève*, 13 mai 1877.

40 *L'Indépendant de Lodève*, 3 mars 1895.

41 *L'Indépendant de Lodève*, 13 octobre 1895



*Pont Vinas, détail. - Deux inscriptions gravées sur marbre figurent sur chacun des quatre socles de lampadaires, aux entrées du pont : « In memoria dilectissimi filii Cæsaris istud monumentum erexit pater Vinas. » - « Ponte peracto publica utilitas valde optata plena est : memor et grata erit civitas. »*  
*Quatre autres inscriptions apparaissent sur les flancs sud et nord du pont : « Pont Vinas. Direction A. Barre agent voyer d'arrondissement. » - « Pont Vinas. Entrepreneur J.J. Gouzin E. Lachazette. » - « Pont Vinas. Arrazat maire L. Lubac E. Railhac adjoints. » - « Pont Vinas. Acceptation du conseil municipal le [espace vide] février 1877. »*

### **L'école César Vinas (1880)**

Un an après la construction du pont, César Vinas formula le désir de construire un nouvel édifice. Par une lettre du 2 septembre 1878, il offrit de bâtir « à ses frais une maison d'école laïque communale pour être destinée aux garçons, »<sup>42</sup> dès que la ville lui en fournirait l'emplacement. Après l'acquisition des terrains nécessaires, l'étude du projet par l'architecte Cance, et l'attribution, chez Vinas même, de l'adjudication à l'entrepreneur lodévois Escudier<sup>43</sup>, le chantier commença : jamais école n'avait été si belle, spacieuse et fonctionnelle.

De la totalité des dépenses, s'élevant à environ 200.000 francs, la construction seule, prise en charge par Vinas, représentait presque la moitié.<sup>44</sup> Pour l'autre moitié, la ville serait aidée par des subventions du département et de l'État, mais l'opposition catholique

<sup>42</sup> *L'Indépendant de Lodève*, 4 septembre 1878.

<sup>43</sup> *L'Indépendant de Lodève*, 19 janvier et 16 février 1879.

<sup>44</sup> Délibérations du conseil municipal, 22 mars 1880.

ne manqua pas de relever que l'école aurait beau être « laïque », elle aurait coûté l'achat des terrains, avec les intérêts d'un emprunt.<sup>45</sup> Cette même opposition ne manquera pas de se plaindre aussi au nom de voisins « incommodés par les cris des enfants, à la sortie des classes, matin et soir. »<sup>46</sup>

Le vendredi 25 mars 1881, à 15 heures, l'archiprêtre de Saint-Fulcran procéda à la bénédiction de « l'école laïque monumentale que la ville de Lodève doit à la générosité de M. Vinas ». Le même jour fut signé l'acte public, reçu du notaire Hébrard, par lequel Vinas faisait, conformément à sa promesse, « abandon gratuit à la ville de Lodève, son pays natal, en la mémoire de son très cher et regretté fils César, de la maison d'école par lui édifiée à ses frais sur le terrain qui a été mis à sa disposition par la dite ville. » Le lendemain, le conseil municipal accepta cette donation.<sup>47</sup>



*L'école César Vinas (carte postale, L. Froment phot.). Au-dessus de la porte centrale sont gravées les inscriptions suivantes : « 1880 – Ecole César Vinas – Hic fons, hic lux, ad fontem indoctus qui venit puer et bibit, doctus fit. »*

L'école ouvrit ses classes le lundi 11 avril 1881<sup>48</sup>. Au terme du dernier trimestre de cette année scolaire, un incident perturba l'organisation de la distribution des prix, alors que se déroulait la campagne des élections législatives : le comité républicain avait choisi pour musique la Lyre lodévoise, oubliant que Vinas était l'attentionné président honoraire de la Société philharmonique, considérée comme droitière. L'illustre vieillard annonça qu'il ne viendrait qu'à la tête de sa Philharmonique, sans quoi il révoquerait toute donation. Le

45 *L'Écho de Lodève*, 7 et 15 septembre 1878, et 29 octobre 1879 (« Pourquoi faut-il qu'en présence des dépenses qui se font pour l'instruction laïque, notre municipalité se montre si hostile à nos instituteurs congrégationistes ? Ceux-ci sont aussi intéressants que ceux-là, si l'on en juge par le nombre d'élèves qui leur sont confiés et surtout par le bien qu'ils font. »). - Délibérations du conseil municipal, 4 décembre 1878 ; 28 juin 1881 (subvention accordée à la Ville sur les fonds de l'État, « pour l'aider dans les dépenses nécessitées par le dégagement de l'école [César Vinas] des garçons en voie d'exécution, et la construction de cours pour la récréation des élèves. ») ; 19 août 1881 (ouverture d'un crédit supplémentaire) ; 23 septembre 1881 (acquisitions de divers immeubles pour réaliser le « projet de dégagement de l'école laïque de garçons » avec « construction de cours destinées à la récréation des élèves. »). - Archives départementales, 2 O 142 27 : École laïque de garçons (...). Construction par César Vinas, entrepreneur et donateur, acquisition de maisons à divers pour agrandissement et cours de récréation, plans et travaux, emprunt à la caisse des écoles, subvention de l'Etat (1878-1889), construction d'un mur de clôture (1888-1890).

46 *L'Écho de Lodève*, 17 avril 1881.

47 Délibérations du conseil municipal, séance du 26 mars 1881.

48 *L'Écho de Lodève*, 17 avril 1881.

sous-préfet dut retarder d'une semaine la date de la cérémonie, le temps d'arranger l'affaire.<sup>49</sup>

Après le décès de Vinas, l'école laïque s'afficha résolument républicaine. Le vaste plateau de l'étage étant inoccupé, on envisagea d'y installer l'école des filles.<sup>50</sup> Mais l'habitude fut prise, dès la disparition de Vinas, d'y organiser des banquets républicains. Ainsi, le 4 septembre 1886, la Lyre lodévoise prit sa revanche en accompagnant, depuis la gare, un sénateur et cinq députés jusqu'à l'école, où l'étage avait été aménagé en salle de banquet pour deux cents couverts. Au milieu des drapeaux tricolores, et tout le temps du repas, la Lyre joua ses morceaux les plus patriotiques, ne s'arrêtant qu'au moment du dessert : les personnalités prononcèrent alors leurs discours successifs et portèrent leurs toasts, en présence de deux journalistes montpelliérains spécialement invités.<sup>51</sup>

### Vinas, marchand fabricant

Connaît-on César Vinas, autrement que par sa fortune ? - On sait que « jeune, il avait fait d'excellentes études et avait acquis son diplôme de licencié en droit. Rentré dans la carrière industrielle, il avait réalisé une fortune qu'était venu grossir l'avoir de ses oncles maternels. Il a toujours eu le goût des belles-lettres, était érudit, intéressant dans la conversation et le discours, et possédait une fermeté de caractère que d'aucuns prenaient pour de l'entêtement. »<sup>52</sup>

Que nous dit, par exemple, de lui, sa bibliothèque, inventoriée dans le détail pour les besoins du chiffrage de la succession ? Les livres y semblent là par obligation, de préférence en « œuvres complètes ». Virgile y va avec Ovide, Montaigne avec Pascal, Racine avec Corneille, Rousseau avec Voltaire, livres de droit ou de voyages, d'histoire de la monarchie, de la révolution ou de l'empire, sermons et discours de piété rangés avec les missels... Peut-être les Bourdalou ont-ils été gardés d'une génération précédente ?... Ni Ronsard, ni La Fontaine... Pourquoi aucun Hugo ?... Ni Balzac. Ni Chateaubriand, ni Stendhal, ni Flaubert, encore moins Baudelaire... Robinson Crusoë fait ici figure de fantaisie, tandis qu'un « dictionnaire languedocien-français en deux volumes » donne quand même une touche locale.

Et voici, par l'indiscrétion du même inventaire, toute l'argenterie rangée dans le placard encastré de la chambre : de la fine cuillère à sel à la massive cafetière, en passant par les douzaines de couverts, la tabatière et les montres à gousset.

Dans tout l'appartement, aucune œuvre d'art ne s'affiche. De petites gravures : Vierge, Christ, divers saints, un évêque local, Louis XVIII, Louis Philippe, Louis Bonaparte... Un « portrait de M. Rouaud », un autre « du défunt en pastel sous cadre doré » ... Surtout : la photographie du « pont Vinas », et le plan de façade de « l'école César Vinas. »

Pour l'essentiel, Vinas avait été teinturier, négociant, rentier. Teinturier par transmission familiale, à Lodève, ville éminemment textile, fournissant aux armées les étoffes ou « draps » servant à confectionner les uniformes. Au pied des Causses, l'eau des rivières, chargées en calcaire, avait bonne réputation dans la teinturerie. Mais cette industrie se doublait pour l'élite d'un travail permanent de négoce, tant sur les fournitures que sur les expéditions, via l'établissement de contrats importants, d'investissements décisifs, toutes les relations d'affaires. Aussi Vinas fut-il moins teinturier que « marchand fabricant. »

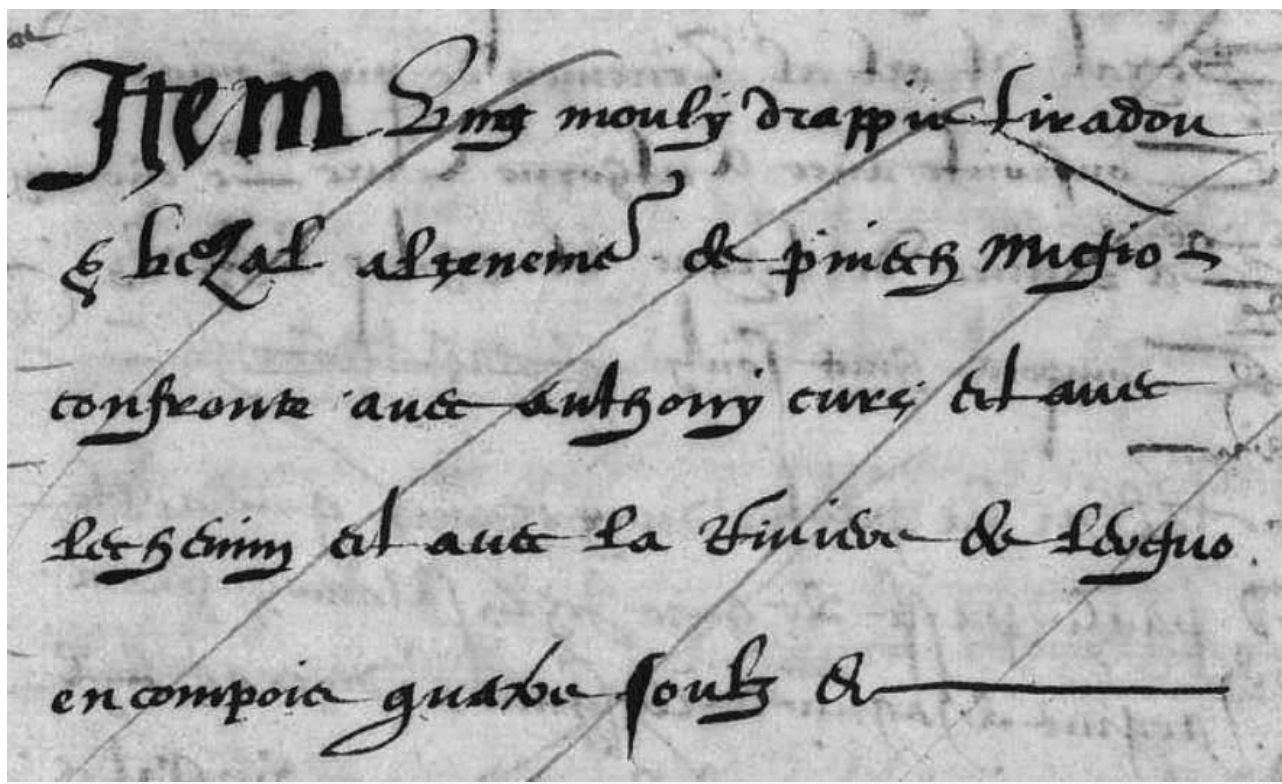
49 *L'Écho de Lodève*, 20 août 1881.

50 *L'Indépendant de Lodève*, 27 janvier 1895.

51 *L'Indépendant de Lodève*, 11 septembre 1886. Parmi les autres manifestations hébergées par cette « salle des fêtes », le « banquet démocratique » du 25 avril 1897 réunit des représentants de tout l'arrondissement, soit 212 convives, autour de trois sénateurs, trois députés, trois conseillers généraux, et de nombreux maires. (*L'Indépendant de Lodève*, 2 mai 1897). - Joseph Couffinhal (cf. note plus haut), ancien instituteur de l'école Vinas, témoigna d'un certain dédain de la ville pour l'entretien de l'établissement : on étaya néanmoins, en 1932, les poutres d'origine de la grande salle, laquelle continuait de servir pour les fêtes, et fut équipée d'un projecteur de films sonores.

52 *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, n°7, 1886.

Ayant trois sœurs et pas de frère, était le fils héritier de François Vinas (1761-1808), fabricant de draps et avoué au tribunal civil de Lodève (lui-même fils de Jacques Vinas, marchand) ; et de Rose Rouaud (1770-1832), elle-même fille de Joseph Rouaud, négociant, et de Louise Vinas (fille de marchand-fabricant). César Vinas n'avait que treize ans lorsque son père mourut.



Compoix de Lodève. Extrait des propriétés de Jacques Vinas en 1589 : un moulin drapier avec son béal au tènement de Pioch Mège (AD34 / 142 EDT 67).

Parmi ses propriétés lodévoises, la famille Vinas possédait au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup> un moulin et son béal au tènement du Pioch Mège, entre le chemin et la rivière Lergue, c'est-à-dire au bout de l'actuelle avenue de la République, où deux siècles plus tard allait être construit le pont de Celles. Moulin à blé reconverti en moulin drapier, passant de Jacques à Pierre et François Vinas, cet édifice fut décrit au XVII<sup>e</sup> siècle comme « moulin battant avec deux foulons et jardin assis sur la rivière de Lergue à Pioch Mège, confronte de terral le béal du dit moulin, narbonnais François Vincens, marin ladite rivière, agual aussi, »<sup>54</sup> mesuré 15 cannes  $\frac{3}{4}$  jusqu'en 1694, puis 26 cannes  $\frac{3}{4}$  en 1696.<sup>55</sup>

François Vinas, marchand, avait été élu second consul de Lodève en avril 1661. Pierre Vinas avait figuré, en 1671, sur la première liste des maîtres drapiers déclarés en application d'une ordonnance royale. Sur cette liste s'inscrit Jean Vinas en 1691, marchand facturier, élu second consul deux ans plus tard.<sup>56</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie textile lodévoise fut favorisée par des ordonnances royales de 1729 et 1736, inspirées par le Lodévois André Hercule de Fleury devenu ministre principal de Louis XV : Lodève obtint l'exclusivité de la fourniture en drap aux armées pour l'habillement de l'infanterie.

53 Compoix de 1560 et 1589 (Jacques Vinas), de 1626, 1655, 1672 (François Vinas). - AD34 / 142 EDT 65, 67, 69, 74, 76.

54 Compoix de 1696, page 108 (AD34 / 142 EDT 79).

55 La canne de Montpellier équivalait à presque 2 mètres.

56 Délibérations consulaires de la ville de Lodève. - AD34 / 142 EDT 38.

Le moulin à deux battants de Jean Vinas, se situa dès lors au faubourg des Carmes (à l'emplacement de l'actuel 9, avenue Denfert) : avec maison et écurie, il composait un bâtiment de 267 cannes, non compris une terrasse et des jardins attenants.<sup>57</sup>

En 1736, Jean Vinas fut assez riche pour s'offrir, pendant trois ans, la charge de maire<sup>58</sup>. Fort d'avoir pu acquérir ce titre, il rivalisa d'influence avec les représentants du diocèse et de la province. En 1743, on lui permit de fouler et apprêter des draps fabriqués à Bédarieux, qu'il livra comme draps de Lodève afin d'honorer les commandes qu'il avait reçues de l'État. De même fit-il confectionner des draps dans les diocèses de Saint-Pons et de Castres, et jusque dans le Vivarais.<sup>59</sup>

Promu « écuyer conseiller et secrétaire du Roi, maison couronne de France en la chancellerie près le parlement de Toulouse »<sup>60</sup>, Jean Vinas maria, en 1757, sa fille Anne à Jean "de" Salasc, qui avait reçu en dot la seigneurie de Lauzières avec le titre de baron.<sup>61</sup> Son fils Jean "de" Vinas, ou "Vinas de Prémérlet", épousa Ursule Azémar ou "d'Azémar", et leur fille s'unit à Michel Le Moine, baron de Margon.

En 1789, l'ex-abbé de Vinas, avocat, fit partie du district de la rue de Lergue, tandis que Baptiste Vinas, bourgeois, présidait celui des Récollets puis le comité permanent de la ville de Lodève. L'année suivante, Vinas ex-abbé et Guillaume Rouaud furent adjoints aux secrétaires du Comité permanent, et Baptiste Vinas devint maire.

À la Restauration, les Vinas et Rouaud s'affirmèrent dans le courant royaliste. Guillaume Rouaud fut maire en 1815. Propriétaire foncier au domaine de Prémérlet, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, ce célibataire montra l'exemple en faisant des dons à l'hospice, au bureau de bienfaisance, et en construisant une maison d'école catholique, qu'il légua à la ville.<sup>62</sup>

Dans le conseil municipal, Vinas de Prémérlet fut remplacé, à son décès en 1820, par Jean Baptiste Rouaud. En 1830, François Vinas devint à son tour conseiller par ordonnance de 1830, Joseph Rouaud étant maire.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la veuve de François Vinas et son fils César possédaient une teinturerie<sup>63</sup> sur la rive gauche de la Soulongre (actuellement 3, boulevard Prosper Gély), tout à côté de la teinturerie des Rouaud. En octobre 1846, César Vinas et son oncle Joseph Rouaud fondèrent là, en tant que négociants, une société de commerce.<sup>64</sup> Enfin, dernier survivant, César Vinas se trouva à la tête de la succession Rouaud, comprenant les ateliers du Bouldou. C'est alors qu'il eut à maintenir l'entreprise familiale face au phénomène de désindustrialisation qui toucha, sous le Second Empire, le textile lodévois : la population ouvrière diminua de 34% entre 1851 et 1872.<sup>65</sup>

---

57 Compoix de 1767, page 317 (AD34 / 142 EDT 84).

58 Émile Appolis, *Le diocèse civil de Lodève*, 1951, p. 159 : « Pour des raisons pécuniaires, un édit royal de novembre 1733 rétablit les offices municipaux. À la tête de la plupart des communautés vont se trouver désormais des maires qui ont acquis leur charge à prix d'argent. »

59 Paul Marres, *Le Lodévois*, Société languedocienne de géographie, 1<sup>er</sup> trim., 1924 (chap. VII : *L'industrie lodévoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*).

60 Son frère, Jean François Vinas, capitaine au régiment royal de Roussillon, fit les campagnes de l'armée de Condé et mourut en 1799 à Doubno, Volhynie (cf. Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France* ; gallica.bnf.fr). - Voir : AD34 / 1 J 528 : J. F. de Vinas, lieutenant au régiment des grenadiers de Bourbon, au service de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, originaire de Lodève.

61 Marie Berthomieu, riche veuve du drapier clermontais Jean Pierre Desalasc, était devenue marquise en achetant la seigneurie de Lauzières en 1755, et offrit ce bien à son fils Jean. - Cf. Émile Appolis, *Le diocèse civil de Lodève*, 1951 ; p. 511.

62 École Saint-Joseph, dite des Frères ; devenue dans les années 1960 école maternelle Pasteur, boulevard Pasteur. Dans son testament, Rouaud avait stipulé qu'en cas de suppression de l'école, « dès lors ladite maison et enclos reviendrait de plein droit à mes héritiers naturels. » (Délibérations du conseil municipal, 21 janvier et 1<sup>er</sup> avril 1834).

63 Matrice cadastrale de 1833.

64 *L'Écho de Lodève*, 4 octobre 1846.

65 Christopher H. Johnson, *The Life and Death of Industrial Languedoc, 1700-1920* ; Oxford University Press, 1995.



*Le Bouldou vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Gravure sur bois, par Henri Martin.*

En 1845, alors que les ouvriers tisserands demandaient une augmentation de salaire, Vinas cosigna, en tant que fabricant, un acte de société liant une vingtaine de drapiers lodévois pour la mise à l'essai de trente métiers mécaniques mus par un moteur hydraulique.<sup>66</sup>

Patron rigoureux, César Vinas avait aussi commandé la compagnie des sapeurs-pompiers de la garde nationale de Lodève<sup>67</sup>, n'hésitant pas, au besoin, à envoyer ses ouvriers sur les lieux d'un sinistre afin qu'ils fassent la chaîne pour alimenter en eau les pompes des soldats du feu.<sup>68</sup>

Enfin, comme on l'a déjà évoqué, César Vinas fut président d'honneur de la Société philharmonique. Offrant aux musiciens des toasts fraternels à l'occasion d'un succès, il récompensait les plus méritants en leur faisant cadeau d'un instrument.<sup>69</sup> En 1870, la Philharmonique revenant de Narbonne avec la médaille d'or d'un concours régional, le président mécène illumina la façade de sa maison et les musiciens vinrent devant chez lui faire l'aubade.<sup>70</sup>

Tel fut l'éminent sujet, aujourd'hui méconnu, dont le sculpteur Michel eut à faire le portrait : un homme de son temps, l'incarnation d'un patrimoine, une histoire au-dessus des autres.

66 *L'Écho de Lodève*, 2 et 30 mars, 22 et 29 juin 1845. - Le 14 juin 1845, un spectacle donné au bénéfice des pauvres tourna au désordre. Quatre individus, qui « gangrenaient » la population ouvrière, furent inculpés pour cause de « bris de clôture et coups et blessures volontaires », et condamnés à une année d'emprisonnement chacun. - Sur la grève de 1845 : Frank R. Manuel, *L'introduction des machines en France et les ouvriers* (Revue d'Histoire Moderne, XVIII, 1935).

67 *L'Écho de Lodève*, 11 août et 3 novembre 1850.

68 *L'Écho de Lodève*, 3 mars 1867. - Incendie à Olmet : « Après avoir concentré le feu, les pompes ont été mises en mouvement, et grâce à l'heureuse initiative de M. César Vinas, qui avait envoyé tous ses ouvriers pour porter secours, on a pu former de suite une grande chaîne qui a produit de très bons résultats. »

69 *L'Avenir lodévois*, 25 avril et 22 août 1869.

70 *L'Avenir lodévois*, 29 mai 1870.